

COMMUNE DE VERNIER

QUESTION ÉCRITE

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Qui paie et combien ?

La ville de Vernier **recours contre la loi «antiburkini» nous apprend la TDG du vendredi 05 juin 2026**

[Burkini: trois communes genevoises recourent contre la loi](#)

Mes questions aux conseils administratif monocolore sont les suivantes :

- Qui paie les frais de justice et le recours ?
- Quel est le montant de ses frais ?
- Au nom de quoi, le Conseil administratif monocolore prend cette décision de façon unilatérale sans passer par le conseil municipal ?
- Est-ce le conseil administratif monocolore a conscience qu'il n'administre pas son propre argent mais celui des contribuables verniolans ?

Thierry CERUTTI

Conseiller municipal – chef de groupe

Vernier, le 05 juin 2026